

sgen
Cfdt:

DOSSIER DE PRESSE

SEPTEMBRE 2023



Introduction

La fédération des Sgen-CFDT a réuni les 13 et 14 septembre 2023 les responsables des syndicats académiques, notamment pour faire un premier bilan syndical de la rentrée scolaire dans les écoles, collèges, lycées et services déconcentrés, et en particulier sur les postes non pourvus, sur ce que le pacte fait au travail, sur la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, et sur la mise en œuvre de la note de service du 31 août 2023 interdisant le port de tenues de type abaya ou qamis.

Le système éducatif reste dans une situation de fragilité extrême et ne tient que par l'engagement professionnel de toutes celles et tous ceux qui font l'École au quotidien. Des agent·e·s de tous métiers, titulaires, stagiaires et contractuel·le·s qui aimeraient plus de sérénité, moins de polémiques et d'annonces déconnectées de leurs réalités professionnelles pour assurer leurs missions. Depuis la mi-août pourtant, et comme les années précédentes, l'exécutif multiplie les annonces, mais aussi les revirements. Leur multiplication, leur empilement parfois sans cohérence, contribue à une mise en tension du système éducatif, à la fatigue professionnelle et à la perte de sens éprouvées par nombre de collègues. Si chaque rentrée scolaire est aussi et toujours marquée par des retrouvailles, des rencontres, un élan tourné vers la recherche des moyens par son action en tant que professionnel·le de faire progresser chaque élève, de réduire le poids de déterminismes économiques et sociaux sur les parcours scolaires, nous sommes frappé·e·s par le fait que cette satisfaction toujours renouvelée au travail, sans en éluder les difficultés, est de plus en plus écrasée par l'exaspération de voir prospérer des discours et propositions simplistes pour le système éducatif.

Le Sgen-CFDT le réaffirme avec force : l'éducation est un domaine qui doit être partagé avec toutes ses parties prenantes. Réformer le système éducatif sur la base d'un discours public sans prendre en compte ni l'analyse des experts, ni celles des personnels est une démarche vouée à l'échec.

En lire plus :

« L'éducation, un domaine qui doit être partagé et non réservé », site du Sgen-CFDT, 25 août 2023, <https://vu.fr/UsEAw>



« L'état inquiétant de l'École publique en France : quand la pénurie dégrade le service public », site du Sgen-CFDT, octobre 2021, <https://vu.fr/jBCQh>



Remettre les priorités à l'endroit : donner à l'École les moyens de lutter contre les inégalités

Le baromètre de l'Unicef et de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a dénombré près de 2 000 enfants sans solution d'hébergement en France en cette fin d'été. 35 % de la population déclare se priver d'un repas par jour.

Dans les mois qui ont précédé les émeutes de fin juin et début juillet, de nombreux maires et acteurs sociaux et culturels des communes populaires et des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) soulignaient avec gravité l'accroissement de la précarité, les difficultés vécues par un nombre croissant d'habitant-e-s.

La mort de Nahel suite au coup de feu d'un policier a été le déclencheur des émeutes, mais la tension préexistait et les constats qui s'accroissent sur la précarité croissante en France sont un élément de contexte, et de contexte durable, dont on ne peut détourner le regard.

L'École, quant à elle, scolarise tous les enfants et a pour mission de contribuer à «l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative», et de veiller à «la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction» et à «la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement». Pour le Sgen-CFDT, l'analyse des émeutes et du contexte dans lequel elles ont pris racine, dans lequel elles se sont déroulées, n'a pas été faite, en tous cas pas avec les parties prenantes, y compris au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de ses services déconcentrés.

En outre, la publication des indicateurs de positionnement social (IPS) a permis d'objectiver partout la réalité de la ségrégation sociale qui fracture la géographie scolaire de

notre pays. Le statu quo n'est donc plus tenable. Il risque en effet de saper définitivement, et à raison, la confiance d'une partie de la population envers le service public d'éducation auquel les établissements privés sous contrat doivent participer.

Pour le Sgen-CFDT, la réponse politique aux émeutes ne peut pas être uniquement sécuritaire.

Il est temps d'organiser des états généraux des quartiers sensibles et de réunir l'ensemble des acteurs (sociaux, Éducation nationale et Jeunesse, justice, police, élu-e-s, etc.) pour aboutir à un véritable plan global d'actions.

Pour le Sgen-CFDT, les politiques éducatives ne peuvent pas être conduites sans tenir compte de la précarisation croissante d'une partie importante de la population et des conséquences pour les conditions de scolarisation et d'étude des enfants.

À défaut, les personnels font face à des injonctions contradictoires, sont confrontés de manière récurrente au sentiment de mal faire, et chaque année à l'analyse que le système éducatif français ne contribue pas à réduire les inégalités de naissance.

L'objectif de réduction des inégalités sociales et scolaires ne peut se résumer à la recherche de la seule égalité des chances, et ne peut pas être atteint par l'empilement de dispositifs sans cohérence. Il faut poursuivre l'objectif de plus d'égalité scolaire en menant à la fois une politique éducative territorialisée, centrée autour de l'Éducation prioritaire, fondée sur l'inclusion scolaire, et une démarche volontariste visant à faire progresser la mixité sociale et l'hétérogénéité des publics dans tous les établissements.



Le Sgen-CFDT revendique :

- des équipes pluriprofessionnelles complètes dans les écoles, collèges et lycées : nous en avons besoin pour accompagner ensemble les élèves en articulant les compétences et expertises professionnelles pédagogiques, médicales et sanitaires, sociales, psychologiques et d'éducation à s'orienter ;
- une politique plus volontariste et assumée de mixité sociale et scolaire : le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT ont proposé non seulement de poursuivre les expérimentations qui avaient débuté pendant le quinquennat 2012-2017, mais aussi de moduler les dotations des établissements d'un bassin de formation, publics comme privés, en fonction de l'écart par rapport à l'IPS moyen du territoire, et d'accompagner les familles et les personnels dans ces évolutions ;
- une révision des programmes d'enseignement : trop chargés, ils poussent professeur-e-s et élèves à une course contre la montre permanente et assèchent toute capacité à se soucier des plus fragiles, à prévenir le décrochage dans les apprentissages, le décrochage scolaire, mais aussi à donner de l'attention à chacun et chacune, attention pourtant indispensable autant pour la réussite éducative que pour la prévention et la détection du harcèlement scolaire ; une logique curriculaire, une réflexion en termes de cycles d'enseignement et pas uniquement de repères annuels voire infra-annuels, la priorisation du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture (SCCCC) permettraient de redonner l'espace dont les professionnels de l'éducation ont besoin pour atteindre les objectifs du système éducatif ;
- un dialogue social au niveau national et au niveau déconcentré sur la pleine scolarisation et la continuité éducative pour les enfants dont les familles n'ont pas de logement fixe, pour les

mineurs étrangers non accompagnés afin que les moyens spécifiques d'accompagnement à la scolarité ne soient pas retirés précipitamment, implantés tardivement - cela dégrade les conditions de travail des personnels et conduit à ce que notre pays ne parvienne pas à scolariser l'ensemble des enfants de manière continue et digne. Il faut arrêter de faire des économies de bout de chandelle sur les plus fragiles.

En lire plus :

« Remettre les priorités à l'endroit ou reprendre comme si de rien n'était ? », site du Sgen-CFDT, 4 juillet 2023, <https://vu.fr/KfpF>



« Après les violences urbaines : soutenir nos collègues, quel rôle pour l'école ? », site du Sgen-CFDT, 13 juillet 2023, <https://vu.fr/mVqc>



« Mixité sociale et scolaire : des effets sur les trajectoires scolaires », site du Sgen-CFDT, 23 mai 2023, <https://vu.fr/ssNK>



« Mixité sociale : une relance bienvenue après six ans perdus », site du Sgen-CFDT, 17 mai 2023, <https://vu.fr/KQvtt>



« Mixité sociale, où en est-on ? », site du Sgen-CFDT, 20 mars 2023, <https://vu.fr/pPkvK>



« Mixité sociale : le Sgen et la Fep-CFDT prennent position », site du Sgen-CFDT, 24 novembre 2022,



Attractivité des métiers : une nouvelle concertation s'ouvre

Gabriel Attal a lancé, mercredi 13 septembre, une concertation sur l'attractivité du métier enseignant. C'est donc chaque année que le débat est rouvert. Et avec le changement de ministre, le risque est grand de devoir refaire d'abord des échanges déjà faits auparavant.

Pour le Sgen-CFDT :

- les enjeux d'attractivité concernent tous les métiers de l'Éducation nationale : les difficultés à recruter, à pourvoir les postes, concernent tous les métiers; l'attractivité dépend aussi des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, et, pour le Sgen-CFDT, des équipes pluriprofessionnelles complètes y contribuent; le fonctionnement en sous-effectif, à l'inverse, dégrade les conditions de travail de toutes et tous; nous revendiquons donc un dialogue social plus large;
- il n'est pas possible d'améliorer l'attractivité des métiers si l'exécutif met un coup d'arrêt aux revalorisations salariales : pour les enseignant-e-s, conseiller-e-s principaux-ales d'éducation (CPE) et psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), le Sgen-CFDT continue de revendiquer le triplement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) part fixe et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) par rapport à leur niveau de septembre 2022, et l'augmentation équivalente des primes statutaires socles des professeurs documentalistes, CPE et PsyEN; pour toutes les catégories de personnels, il faut poursuivre la revalorisation salariale sans contrepartie en additionnant des mesures fonctions publiques et des mesures spécifiques Éducation nationale;
- le ministre doit confirmer l'engagement pris par son prédécesseur à notre demande d'ouvrir des négociations sur la qualité de vie au travail et les conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale;
- des mesures récentes, tout comme les annonces intempestives et hors-sol, dégradent la qualité de vie au travail, nuisent aux conditions de travail des personnels : pacte, volonté que la formation continue se déploie uniquement hors temps de face à face élève,



déploiement à marche forcée de certains outils informatiques dans les services déconcentrés... il est nécessaire de revoir ces politiques pour redonner du sens et de l'attractivité aux métiers;

- l'acte II de l'école inclusive annoncé sans concertation avec les représentants des personnels, dans le discours de clôture de la conférence nationale du handicap par le président de la République, ne répond pas aux enjeux immédiats de l'école inclusive pour les personnels, et a généré une incertitude majeure pour les accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH) et les assistant-e-s d'éducation (AED); la question des conditions de l'inclusion est pourtant une question majeure pour tous les personnels et de manière particulièrement aigüe dans le premier degré, les directeurs et directrices, les professeur-e-s des écoles dans leur ensemble étant souvent les premiers à accompagner les élèves et familles quand se découvre une situation de handicap, de trouble des apprentissages important; souvent ils et elles sont laissé-e-s seul-e-s pour y faire face.



En lire plus :

« Déclaration intersyndicale du 13 septembre 2023 à l'ouverture de la concertation sur l'attractivité du métier enseignant », site du Sgen-CFDT, 14 septembre 2023, <https://vu.fr/FHMAx>



« Compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2023 », site du Sgen-CFDT, 14 septembre 2023, <https://vu.fr/ruoP>



Sur différentes catégories de personnels :

AESH

« Décret permettant la cédésation dès trois ans pour les AESH », site du Sgen-CFDT, 26 mai 2023, <https://vu.fr/CPxCV>



« Évolution de la rémunération des AESH à la rentrée 2023 », site du Sgen-CFDT, 11 juillet 2023, <https://vu.fr/iGdb>



AED

« Assistant-e-s d'éducation : vous devez agir pour faire respecter votre droit au CDI », site du Sgen-CFDT, 9 juin 2023, <https://vu.fr/UeyGi>



Filière sociale et de santé

« Agenda social : à quoi faut-il s'attendre en 2023 », site du Sgen-CFDT, 9 février 2023, <https://vu.fr/RdNo>



« Revalorisation insuffisante de l'IFSE des personnels infirmiers en 2023 », site du Sgen-CFDT, 6 juin 2023, <https://vu.fr/SGjXR>



Filière administrative

« Revalorisation indemnitaire 2023 de la filière administrative », site du Sgen-CFDT, 4 juillet 2023, <https://vu.fr/Mfws>



Personnels de direction et d'inspection

« Réformes du gouvernement : pression ou aveuglement ? », site du Sgen-CFDT, 9 juin 2023, <https://vu.fr/qOgp>



Télétravail

L'accord télétravail est le premier accord négocié au ministère de l'Éducation nationale, et c'est un accord majoritaire qui s'applique désormais aux agent-e-s du ministère. Après plus d'un an de négociation, la fédération Sgen-CFDT a engagé sa signature, car nous avons obtenu des avancées pour les personnels et parce que l'accord ouvre des droits nouveaux pour les agent-e-s.

Les premières propositions limitaient le télétravail en établissement public local d'enseignement (EPLE) à sept jours par an et uniquement sur les congés scolaires. Le Sgen-CFDT a obtenu un télétravail à discuter dans l'établissement pour être adapté, sur les mêmes bases que les autres agent-e-s. Seuls les personnels de direction, personnels de santé et conseiller-e-s principaux-ales d'éducation (CPE) seront limités à des jours flottants en dehors de la présence des élèves. Le Sgen-CFDT revendiquait les mêmes possibilités pour tou-te-s et des solutions à construire au sein de l'établissement.

Dans de nombreuses équipes de travail, le télétravail n'est pas discuté. Les agent-e-s se voient imposer des organisations pensées d'en haut et pas toujours justifiées. Pour le Sgen-CFDT, le nombre de jours, les jours de la semaine... doivent être discutés au sein du collectif de travail. L'accord indique qu'il doit y avoir « un dialogue au sein de l'équipe de travail et un entretien avec le responsable hiérarchique en vue de s'assurer que les conditions de réussite de l'exercice de son activité en télétravail pourront être réunies ».

Le Sgen-CFDT défend le dialogue professionnel qui doit permettre à celles et ceux qui font le travail de prendre la parole sur leur organisation. C'est un des points forts des accords.

La confiance mutuelle est essentielle à la bonne réussite du télétravail. Elle est encore trop souvent absente. Le Sgen-CFDT a souhaité et obtenu que cette notion figure en préambule.

Le Sgen-CFDT demandait des engagements très concrets sur le droit à la déconnexion. Nous avons par exemple demandé que, dans les deux ans, tou-te-s les agent-e-s aient à leur disposition un logiciel de mail permettant le déport des envois de mail (au lendemain ou au lundi). Cela n'a pas été retenu de cette manière, mais l'accord précise que « les établissements et services déploient des outils permettant de garantir l'effectivité de ce droit (envoi différé de messages). » Les formulations adoptées sont fréquemment sous la forme de préconisations. C'est souvent comme cela que se sont traduites des demandes très précises que nous avons formulées.



Désormais, les militantes et militants du Sgen-CFDT sont aux côtés des personnels pour que celles et ceux qui veulent télétravailler accèdent à leurs droits.

En lire plus :

« Le télétravail en EPLE désormais possible ! »,
site du Sgen-CFDT, 12 juin 2023,
<https://vu.fr/Cofa>



« Accords télétravail, le Sgen-CFDT engage sa
signature », site du Sgen-CFDT, 16 mai 2023,
<https://vu.fr/ITar>



Protection sociale complémentaire : négociation en cours

Le Sgen-CFDT participe à la négociation d'un accord relatif à la protection sociale complémentaire en santé avec la direction générale des ressources humaines (DGRH) pour améliorer l'accord interministériel signé par l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique. La négociation concerne les agent-e-s relevant de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que leurs ayants droit.

Le Sgen-CFDT propose des hypothèses qui permettent de répondre à la diversité des situations familiales et financières, et à la diversité des besoins de l'ensemble des agent-e-s, ayants droit et retraité-e-s des trois ministères (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère des Sports, et des Jeux olympiques et paralympiques).

Le Sgen-CFDT souhaite que tous les agents et toutes les agentes puissent se soigner selon leurs besoins et selon leur capacité financière ; c'est pour cette raison que nous défendons la mise en place de trois options en sus du panier de soin interministériel.

Le Sgen-CFDT veut de la solidarité entre les actif-ve-s et les retraité-e-s. Nous souhaitons la mise en place d'un lissage des cotisations pour les agent-e-s déjà parti-e-s à la retraite au moment de la mise en œuvre du nouveau régime de protection sociale complémentaire santé.

La CFDT a porté avec force la question de la solidarité familiale et intergénérationnelle. Le Sgen-CFDT souhaite que les taux de cotisation des enfants de moins de 21 ans s'appliquent également aux options.

Le Sgen-CFDT ainsi que les autres organisations syndicales ont exprimé le souhait que la prévoyance soit intégrée dans les discussions. Nous avons obtenu que cette question soit inscrite dans l'accord de méthode et dans l'accord ministériel à venir.

La CFDT revendique une évolution des garanties statutaires et le couplage santé et prévoyance.



Premier degré : à quand la reconnaissance de l'expertise professionnelle ?

Pour le Sgen-CFDT, il faut sortir d'un système éducatif où il faut demander l'autorisation pour tout, où l'on demande des comptes continuellement, où la confiance n'est qu'une façade qui vole en éclat chaque fois qu'un grain de sable vient enrayer le système.

La mise en œuvre de la loi Rilhac à cette rentrée ouvre la voie à plus de pouvoir d'agir des équipes pédagogiques, ouvre la voie à une amélioration réelle des conditions d'exercice des directeurs et directrices, des adjoint-e-s, des accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH) qui exercent dans les écoles. Pour devenir réalité, les directrices et directeurs doivent accepter de changer de posture, d'assumer leurs missions et les responsabilités qui vont avec. Mais ce changement de posture nécessaire est bien plus large. Il suppose de sortir d'une stratégie de contrôle permanent de certain-e-s pour aller vers une confiance mutuelle, notamment sur les nouvelles attributions des directeurs et directrices d'école; de sortir de l'urgence permanente et de directives qui se succèdent et qui sont parfois contradictoires. Or nous n'en prenons pas le chemin en cette rentrée :

- transfert de l'enseignement de technologie de la 6^e vers le CM2 sans aucun accompagnement ou formation prévus pour les professeur-e-s des écoles, sans rien enlever des programmes préexistants, ni annonces sur les moyens pour acquérir les équipements et le matériel nécessaire;
- annonces présidentielles faites sans se soucier de la faisabilité et de la cohérence avec les autres injonctions nationales, comme si le déroulé de chaque journée de classe à l'école devait être dictée par le président de la République et le ministre;
- propos sur la formation initiale des professeur-e-s des écoles tendant à confirmer une vision éculée du métier, faisant des enseignant-e-s des exécutant-e-s de bonne recette et niant leurs compétences professionnelles.

Par ailleurs, pour le Sgen-CFDT, la loi Rilhac n'apporte aucune réponse à la question des moyens associés à la direction. Pour le Sgen-CFDT, l'évolution des seuils de décharge connue en 2021 et 2022 doit se poursuivre. Les directeurs et directrices ont besoin de plus de temps pour mener à bien toutes leurs tâches.



Les écoles ont aussi besoin de personnels supplémentaires et de moyens matériels adaptés.

Dans trop de circonscriptions, les protocoles d'évaluation d'école sont démesurément lourds, et des inspecteur·trice·s de l'Éducation nationale (IEN) refusent de donner du temps aux équipes, voire d'intégrer le temps dédié à l'évaluation d'école aux 108 heures. C'est le meilleur moyen de torpiller la démarche : les collègues n'en peuvent plus d'un forfait extensible sans limite. Les conditions de travail des professeur·e·s des écoles ne peuvent pas être la variable d'ajustement de toutes les nouvelles idées du ministère.

En lire plus :

« Loi Rilhac, évaluation d'école : la nécessité de changer de posture ! », site du Sgen-CFDT, 5 septembre 2023, <https://vu.fr/vLLSR>



« Direction d'école : loi Rilhac, tout ça pour ça ! », site du Sgen-CFDT, 12 juin 2023, <https://vu.fr/zPcH>



Collège : des réformes mal construites reposant sur le pacte



En décembre 2022, le ministre annonçait une nouvelle manière de travailler pour l'Éducation nationale. Il expliquait qu'il était temps de tenir compte des équipes. Il ajoutait qu'il fallait cesser de prendre des décisions du haut vers le bas de la pyramide.

En janvier, le ministère dévoilait sur une chaîne de radio privée la suppression de la technologie sur le niveau sixième. De plus, il évoquait la création de deux nouvelles modalités de travail pour les élèves :

- soutien et renforcement en mathématiques et en français,
- devoirs faits obligatoires pour tous les élèves.

Les professeur-e-s des écoles se voyant proposer d'aller assurer ce soutien sans que l'ingénierie pédagogique, que représentent la coordination et l'animation de ce type de dispositif, ne soit pensée.

Tout ça alors que les textes règlementaires n'avaient pas encore été mis en conformité au moment de l'annonce et que les académies avaient déjà reçu les enveloppes de dotation horaire globale (DHG). De fait, le vote du Conseil supérieur de l'Éducation sur les arrêtés modifiant ceux de 2015 a été sans appel : 0 pour, 2 abstentions, 59 contre, dont bien évidemment le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT.

L'ensemble reposant, comme toutes les « nouveautés » annoncées par le ministère aux parents, sur le pacte enseignant puisqu'aucun moyen humain supplémentaire n'est déployé dans les collèges. Une réforme donc mal construite et qui ne peut tenir qu'au prix d'une nouvelle intensification du travail.

Pour le Sgen-CFDT, ce n'est pas le collège qui est « l'homme malade du système éducatif », mais plutôt le fait de tenir un discours en faisant le contraire de ce que l'on dit qui rend fébrile l'ensemble des acteurs ?

En lire plus :

« Nouvelle classe de sixième : une occasion manquée », site du Sgen-CFDT, 2 mai 2023, <https://vu.fr/rzrNV>

« 6° : la double faute du ministère », site du Sgen-CFDT, 12 janvier 2023, <https://vu.fr/KajD>



Voie professionnelle : une réforme ratée et à risque pour les personnels et les élèves

La concertation de quatre groupes de travail devait se poursuivre par des discussions avec les organisations syndicales. Lors de la réunion conclusive des groupes de travail du 27 janvier dernier, la ministre déléguée affirmait sa volonté de poursuivre les discussions dans un cadre progressif et coconstruit avec les organisations syndicales.

En acceptant de rentrer dans les discussions, la CFDT (Confédération, fédération Sgen-CFDT et Fep-CFDT) exigeait en contrepartie un dialogue social sérieux et sincère. En s'engageant dans les discussions, la CFDT a joué son rôle d'acteur social responsable. Un grand nombre de propositions portées par la CFDT figuraient d'ailleurs dans la synthèse des groupes de travail.

Après la réunion conclusive du 27 janvier, l'exécutif a accéléré et a décidé seul lesquelles des 200 mesures seraient retenues ; il a aussi décidé que quasiment tout, dans la réforme, reposerait sur le pacte et donc l'intensification du travail des professeur-e-s de lycée professionnel.

La réforme oublie :

- Les classes de CAP : les propositions retenues oublient l'inclusion scolaire et l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- La définition des diplômes, et des référentiels : les épreuves en mars nécessitent des adaptations importantes.
- Les freins à l'apprentissage : les propositions ne traitent pas des moyens d'accueil des apprentis en sections mixtes. Rien sur les dotations horaires globales (DHG) et les conditions de travail des personnels !
- La notion de parcours de formation : l'année post-diplôme disparaît des propositions. Seule l'idée de mention complémentaire (MC) serait proposée.



En 2023-2024, nous agissons afin d'éviter la mise en œuvre d'une réforme de la terminale bac pro qui, en l'état, déstabilisera la formation des élèves et le travail des personnels avec :

- une pression certificative accentuée sur l'année de terminale avec des « examens terminaux plus tôt dans l'année » ;

- une sursollicitation des entreprises qui risque de transformer les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en stages au rabais; les départs massifs en entreprises des élèves de terminale au même moment, sans prise en compte des spécificités des filières professionnelles, pose question;
- un décrochage scolaire après les six semaines de PFMP obligatoires pour les élèves qui n'ont pas vocation à s'insérer;
- une formation raccourcie si la PFMP de fin d'année ne s'inscrit pas dans le prolongement de la formation avec un rôle déterminant des enseignant·e·s dans l'évaluation.

Le Sgen-CFDT continue à revendiquer :

- des moyens renforcés pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves à besoins particuliers; la mise en place de pôle santé-sociaux éducatif et pédagogique dans tous les lycées professionnels;
- des décharges de service pour les collègues professeurs en lycée professionnel (PLP) qui s'engageraient comme référent·e décrochage, handicap, français langue étrangère (FLE);
- une revalorisation indemnitaire des titulaires de certification en lien avec la prise en charge de ces problématiques;
- une révision urgente des exigences certificatives et des définitions des diplômes en bloc de compétences; la construction de parcours de formation toute au long de la vie; la préparation des jeunes à anticiper les mutations des métiers;
- le renforcement de la pédagogie de l'alternance : garantir une qualité des PFMP; favoriser un meilleur accueil par les entreprises; permettre le suivi et l'exploitation par tou·te·s les enseignant·e·s (professionnel et général);
- l'année supplémentaire doit être intégrée dans le service des enseignant·e·s comme le prolongement des formations proposées en lycée professionnel.

En lire plus :

« Réforme de la voie pro : des contradictions et des voltes faces insupportables », site du Sgen-CFDT, 5 mai 2023, <https://vu.fr/wGPOq>



« Fonds académiques mutualisés pour les bureaux des entreprises : attention danger! », site du Sgen-CFDT, 23 juin 2023, <https://vu.fr/sbAf>



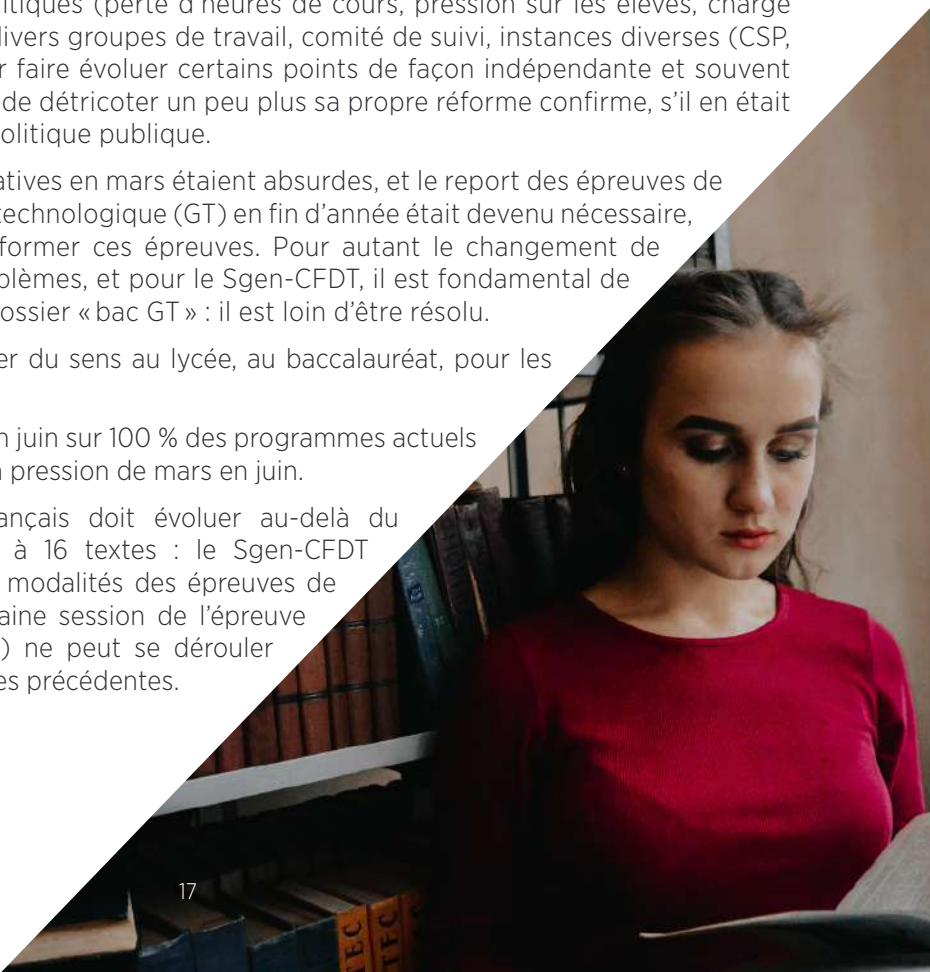
Lycée général et technologique et baccalauréat : des ajustements mais toujours pas de sens partagé

Bâclées et mises en œuvre dans l'urgence, sans véritable travail interministériel, sans étude d'impact et sans accompagnement au changement, les réformes du baccalauréat et du lycée tournent au fiasco. Unanimement décriées par les médias, incomprises par les élèves et leurs familles, elles surchargent de (le) travail les personnels sans que les effets attendus soient clairement définis. Des changements continus sont mis en place à des moments inattendus — retour des maths en mai 2022 après les répartitions de dotation horaire globale (DHG), annonce des déplacements des épreuves du bac en janvier 2022, programmes mal ficelés et modifiés en continu depuis 3 ans... Certaines conséquences ont déchainé les critiques (perte d'heures de cours, pression sur les élèves, charge de travail énorme...). Par ailleurs, divers groupes de travail, comité de suivi, instances diverses (CSP, CSE...) travaillent en parallèle pour faire évoluer certains points de façon indépendante et souvent juxtaposée. La décision élyséenne de détricoter un peu plus sa propre réforme confirme, s'il en était besoin, l'échec de ce chantier de politique publique.

Des épreuves terminales récapitulatives en mars étaient absurdes, et le report des épreuves de spécialité (EDS) du bac général et technologique (GT) en fin d'année était devenu nécessaire, vu l'absence de volonté de transformer ces épreuves. Pour autant le changement de calendrier laisse subsister des problèmes, et pour le Sgen-CFDT, il est fondamental de ne pas mettre le couvercle sur le dossier « bac GT » : il est loin d'être résolu.

Les dossiers à ouvrir pour redonner du sens au lycée, au baccalauréat, pour les personnels et les élèves :

- Les programmes : évaluer en juin sur 100 % des programmes actuels trop lourds, c'est déplacer la pression de mars en juin.
- L'épreuve anticipée de français doit évoluer au-delà du passage, bienvenu, de 20 à 16 textes : le Sgen-CFDT demande un travail sur les modalités des épreuves de l'écrit et de l'oral, la prochaine session de l'épreuve anticipée de français (EAF) ne peut se dérouler dans la même tension que les précédentes.



- Le devenir des séries technologiques. Faire entrer au chaussepied le bac technologique dans l'architecture et les modalités du bac général ne fait pas sens et a provoqué des effets en cascade : démotivation des élèves, baisse des résultats, absentéisme... Le décalage des épreuves en juin ne doit cependant pas masquer deux autres problèmes pédagogiques majeurs pour les enseignant·e·s : le projet (ou objet d'étude) n'est plus évalué, et le grand oral calqué sur la voie générale s'avère inadapté à l'architecture des spécialités de la voie technologique. Un accord-cadre État-Régions pour valoriser les formations technologiques avait été signé en décembre 2021 sur proposition du comité de suivi de la réforme. Il doit être relancé.
- L'orientation : l'accompagnement à l'orientation est un impensé de la réforme. Or son rôle va s'accroître dans un contexte où la disparition des EDS du dossier Parcoursup risque de pérenniser la mention du lycée d'origine dans les dossiers, ce que déplore le Sgen-CFDT. L'orientation nécessite, au-delà de la mise à disposition des informations, une formation des divers·es intervenant·e·s. Le Sgen-CFDT continue à soutenir l'idée d'un·e professeur·e référent·e multi-âge pour un groupe réduit d'élèves, avec la même rémunération que celle du binôme qui existe en terminale.

En lire plus :

« Requiem pour une double réforme... et pour le bac ? », site du Sgen-CFDT, 29 août 2023, <https://vu.fr/AefyD>



« Bac général et technique 2024 : non, tout n'est pas réglé ! », site du Sgen-CFDT, 29 août 2023, <https://vu.fr/ZhWIL>



Fiche d'identité du Sgen-CFDT

Le Syndicat général de l'Éducation nationale (Sgen-CFDT) a été créé en 1937. Il compte 24 000 adhérent-e-s.

Secrétaire générale : Catherine Nave-Bekhti

Le Sgen-CFDT est une fédération de syndicats qui, au sein de la CFDT, rassemble tous les personnels (titulaires, contractuels ou vacataires) :

- de l'Éducation nationale,
- de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique,
- de l'Enseignement agricole public,
- des services de la Jeunesse et des Sports,
- des établissements d'enseignement et de recherche français à l'étranger et personnels détachés ou recrutés localement dans les établissements culturels.



Le Sgen-CFDT est membre du Comité syndical européen de l'éducation et de l'Internationale de l'éducation.

Il est composé de trente-et-une structures territoriales, dont trois nationales :

- Syndicat de médecins de l'Éducation nationale (Snamspen),
- Syndicat des travailleurs de la recherche extramétropolitaine (Strem),
- Recherche Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

Le secrétariat national

Attributions et coordonnées des secrétaires
nationales et nationaux du Sgen-CFDT

Catherine Nave-Bekhti



Secrétaire générale

✉ secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr
 f cnave-bekhti@sgen.cfdt.fr
 ✉ @CNaveBekhti
 } 07 83 76 82 40

Relation avec les cabinets ministériels
 Relations presse et médias
 Relations intersyndicales
 Relations avec les associations

Suivi des instances fédérales
 Suivi des syndicats Sgen-CFDT
 Suivi de la préparation du congrès
 fédéral

Coordination de l'action revendicative
 Coordination des instances
 ministérielles

Comité social d'administration du
 ministère de l'Éducation nationale
 (CSAMen)

Suivi des dossiers Jeunesse et Sports

Membre du Bureau national
 confédéral

Institut de recherche, d'études et
 d'animation (Iréa)

Solidarité internationale, droits
 humains

Françoise Lambert



Trésorière

✉ flambert@sgen.cfdt.fr
 ✉ @FLambert_SGEN
 } 06 89 23 41 61

Secteur enseignement supérieur et
 recherche publique

Finances fédérales

Commission organisation finances (COF)

Chercheur-se-s, enseignant-e-s-
 chercheur-se-s

Vie et fonctionnement des collectifs
 de travail dans les établissements
 d'enseignement supérieur et les
 organismes de recherche, agir
 sur le travail dans l'enseignement
 supérieur et la recherche

Orientation
 Formations certifications

Suivi du Conseil national de
 l'enseignement supérieur et de la
 recherche (Cneser)

Conseil national confédéral (CNC)

Laetitia Aresu



✉ laresu@sgen.cfdt.fr
 ✉ @AresuLae
 } 06 60 12 73 61

Secteur politique des personnels

Cheffe de file de la négociation sur la
 protection sociale complémentaire
 (PSC)

Comité social d'administration du
 ministère de l'Éducation nationale
 (CSAMen)

Formation spécialisée santé et
 sécurité au travail du CSAMen

Fonctions publiques : commission
 exécutive de l'Union des fédérations
 de fonctionnaires et assimilés (Uffa),
 Conseil commun de la fonction
 publique (CCFP)

Suivi des élu-e-s en CSA et mandaté-e-s
 en formation spécialisée

Filières du second et du premier degré
 Centre régional des œuvres
 universitaires et scolaires (Crous)
 Accompagnant-e-s d'élèves en
 situation de handicap (AESH) et
 école inclusive
 Contractuel-le-s

Santé et sécurité au travail
 Personnels en situation de handicap
 Égalité professionnelle

Commission confédérale femmes
 Conseil national confédéral (CNC)

Christophe Bonnet



✉ cbonnet@sgen.cfdt.fr
 ✉ @cbonnet_sgen
 } 06 03 92 05 30

Secteur enseignement supérieur et
 recherche publique
 Secteur politique des personnels

Juridique

Comité social d'administration
 du ministère de l'Enseignement
 supérieur et de la Recherche
 (CSAMESR)

Suivi du Conseil national de
 l'enseignement supérieur et de la
 recherche (Cneser)

Fonctions publiques : Conseil commun
 de la fonction publique (CCFP) et
 Conseil supérieur de la fonction
 publique de l'État (CSFPE)

Chercheur-se-s, enseignant-e-s-
 chercheur-se-s

Ingénieur-e-s et personnels techniques
 de la recherche (ITA) et ingénieur-e-s
 et personnels techniques de
 recherche et de formation (ITRF)

Personnels des bibliothèques

Administrateur-trice-s d'État
 Centre régional des œuvres
 universitaires et scolaires (Crous)

Vie et fonctionnement des collectifs
 de travail dans les établissements
 d'enseignement supérieur et les
 organismes de recherche, agir
 sur le travail dans l'enseignement
 supérieur et la recherche

Membre du bureau national de la
 CFDT Cadres

Groupe de travail confédéral sur
 l'enseignement supérieur et la
 recherche

Syndicalisme européen et
 international

Conseil national confédéral (CNC)

Caroline Brisedoux



✉ cbrisedoux@sgen.cfdt.fr
 ✉ @cbrisedoux
 } 07 68 60 40 76

Secteur développement
 Secteur politique d'éducation et de
 formation

Secteur enseignement supérieur et
 recherche publique

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Oscar

Suivi de la clôture

Premier degré

Vie et fonctionnement des écoles, agir
 dans son école

Professeur-e-s des écoles

Enseignant-e-s du primaire et du
 secondaire affecté-e-s dans le
 supérieur (Esas)

Formation initiale, continuée
 et continue des personnels
 d'enseignement et d'éducation

Florence Dubonnet



✉ fdubonnet@sgen.cfdt.fr
 ✉ @Fdubonnet
 } 06 70 48 02 19

Secteur politique des personnels
 Secteur formation-études, commission
 fédérale formation (CFF)

Oscar

Pôle Simon

Juridique

Contractuel-le-s

Accompagnant-e-s d'élèves en
 situation de handicap (AESH) et
 école inclusive

Personnels administratifs

Personnels ingénieur-e-s et personnels
 techniques de recherche et de
 formation (ITRF)

Personnels des bibliothèques

Personnels de santé

Personnels sociaux

Télétravail

Vie et fonctionnement des collectifs de
 travail dans les services déconcentrés,
 agir dans les services déconcentrés

Suivi des élu-e-s en commission admi-
 nistrative paritaire nationale (CAPN)

Suivi des élu-e-s en comité social
 d'administration (CSA) et
 mandaté-e-s en formation spécialisée

Fonctions publiques : commission
 exécutive de l'Union des fédérations
 de fonctionnaires et assimilés (Uffa),
 Conseil supérieur de la fonction
 publique de l'État (CSFPE)

Conseil national confédéral (CNC)

Laurent Gomez



✉ lgomez@sgen.cfdt.fr
 ✕ @lagoz1
 } 06 64 27 14 08

Secteur développement
 Secteur politique des personnels
 Secteur politique d'éducation et de formation
 Suivi du conseil fédéral
 Suivi de la clôture
 Accompagnement des pratiques syndicales de proximité
 Élections
 Vie et fonctionnement des établissements, agir en établissement
 Collège
 Lycée
 Filières du second et du premier degré
 Suivi des élu-e-s en comité social d'administration (CSA) et mandaté-e-s en formation spécialisée
 Centre national d'enseignement à distance (Cned)
 Canopé
 Conseil national confédéral (CNC)

Jean-Marc Marx



Trésorier adjoint

✉ jmmarx@sgen.cfdt.fr
 ✕ @theodonis
 } 06 47 86 43 82

Secteur politique d'éducation et de formation
 Secteur communication
 Secteur formation-études, commission fédérale formation (CFF)
 Accompagnement des pratiques syndicales de proximité
 Vie et travail militant à la fédération, secrétariats et séminaires fédéraux, communication interne, outils internes d'information
 Premier degré
 Vie et fonctionnement des écoles, agir dans son école
 Professeur-e-s des écoles
 Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN)
 Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH) et école inclusive (élèves en situation de handicap, élèves à besoins éducatifs particuliers [Ébep], éducation prioritaire)
 Égalité professionnelle
 Lutte contre les discriminations
 Conseil national confédéral (CNC)

Sylvie Perron



✉ sperron@sgen.cfdt.fr
 ✕ @perronsylvie2
 } 06 89 20 03 02

Secteur politique des personnels
 Secteur politique d'éducation et de formation
 Secteur communication
 Responsable de la gestion des ressources humaines (GRH) des salarié-e-s
 Cadres pédagogiques : personnels de direction (Perdir), inspecteur-trice-s de l'Éducation nationale (IEN), inspecteur-trice-s d'académie - inspecteur-trice-s pédagogiques régionaux-ales (IA-IPR)
 Conseiller-e principal-e d'éducation (CPE)
 Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN)
 Professeur-e-s de lycée professionnel (PLP)
 Enseignement agricole public (EAP)
 Action sociale
 Encadrement
 Gouvernance des lieux d'enseignement
 Vie et fonctionnement des établissements, agir en établissement
 Orientation des élèves et étudiant-e-s
 Voie professionnelle
 Formation professionnelle
 Accompagnement santé et social dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et dans les établissements des sports
 Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)
 Conseil national confédéral (CNC)

Alexis Torchet



✉ atorchet@sgen.cfdt.fr
 ✕ @atorchet
 } 06 20 12 70 37

Secteur organisation-finances
 Secteur communication, magazine
Profession Éducation
 Secteur politique d'éducation et de
 formation

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Accompagnement des pratiques
 syndicales de proximité
 Pôle structure et coordination du suivi
 des syndicats
 Suivi du Conseil national
 Moyens syndicaux
 Commission organisation finances
 (COF)
 Suivi de la clôture
 Pôle Simon

Chef de file rendez-vous des syndicats

Relations avec les services de la
 confédération

Relations avec la délégation CFDT
 au Conseil économique, social et
 environnemental (Cése)

Conseil national confédéral (CNC)

Crédit photo :

P. 1 : RitaE (champs),
 Jannonivergal (industrie),
 fotografyarte (microscope),
 StockSnap (réunion)

P. 3 : Vue aérienne du nord
 de Paris. Citizen59, Creative
 Commons Attribution 3.0
 Unported

P. 4 : Elg21

P. 6 : Isakarakus

P. 7 : Katrina S.

P. 9 : Oleksandr Pidvalnyi

P. 11 : Nikondian

P. 12 : Cour d'école. Brux,
 Vienne, France. JLPC, Creative
 Commons Attribution-Share
 Alike 3.0 Unported

P. 14 : Qimono

P. 15 : Topview

P. 17 : Kuznerzovrk

P. 19, 21, 22, 23 : Catherine
 Nave-Bekhti

P. 20 : Catherine Nave-Bekhti
 et Sylvie Perron (photo 1)